

Image not found or type unknown



Plafonnement indemnités prud'homales : le barème est unconventionnel (CPH Troyes 13/12/2018)

publié le 14/12/2018, vu 1258 fois, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

Dans un jugement du 13 décembre 2018 (RG 18/00036 en pdf), le Conseil de prud'hommes de Troyes a jugé que le barème plafonnant les indemnités pour licenciement sans cause est unconventionnel au regard de la Charte sociale européenne et de la convention 158 de l'OIT.